

Interpellation

Clarification par rapport à l'imposition de nos jetons de présence

Plusieurs opinions circulent quant à l'imposition de nos jetons de présence et chaque conseiller a sa version. Autrement, nous ne serions pas dans l'obligation de déclarer les 100% de nos jetons de présence. Afin de clarifier cette situation, sachant suite à plusieurs téléphones faits à l'Administration cantonale qu'il existerait une information ou une directive claire à ce sujet, nous aimerions informer de manière officielle tous les conseillers montreusiens.

Nos questions sont les suivantes :

- Jusqu'à quel montant un conseiller communal n'a pas besoin de déclarer ses jetons de présence ?
- A partir du montant à déclarer, sur quel pourcentage sommes-nous imposés ?
- Existe-t-il une directive claire là-dessus et peut-on la recevoir ?

Je remercie d'ores et déjà au nom de la CCO la réponse claire que notre Municipal des Finances voudra bien nous donner.

Catherine Buchet, présidente du groupe UDC au Conseil communal
Janvier 2014